

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE D'APPROBATION DES DISPOSITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AUX OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE ET D'UTILISATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE SECOURS

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) concernant l'approbation de nouvelles dispositions tarifaires applicables aux options d'électricité interruptible et aux groupes électrogènes de secours (dossier R-3678-2008). La demande du Distributeur ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site Internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à son centre de documentation au 800, place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55, à Montréal.

DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2008-102, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention doit être transmise à la Régie et au Distributeur au plus tard le **19 août 2008 à 12 h** et doit contenir les informations mentionnées dans la décision procédurale D-2008-102 et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site Internet de la Régie et à son centre de documentation.

Pour toute information supplémentaire, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 